

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2018

AVENIR DE LA SANTÉ - (N° 1229)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Grelier

ARTICLE 13

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Les villages de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.